



PHASE D'ADMISSION : Délais et réponses
ACCOMPAGNEMENTS SI SANS SOLUTION
PHASE COMPLEMENTAIRE
APPRENTISSAGE

Inscriptions !

Annick Doudoux
Cécile Vansteene
PSY-EN CIO Dieppe Eu
Lycée ANGUIER, le 07/06/22

Pour bien comprendre la phase d'admission Parcoursup...

La vidéo incontournable :

<https://youtu.be/U4nFGvBLXro>

La phase d'admission / Les dates clés

À partir
du 2 juin

Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission

23 juin

Début de la phase complémentaire

Je peux formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles

À partir
du
1^{er} juillet

Accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Si je n'ai pas de proposition d'admission, je peux solliciter la CAES de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

5 juillet

Résultats du baccalauréat

15 juillet

Fin de la phase principale d'admission

16 sept.

Fin de la phase complémentaire

Les délais de réponse

- **Propositions reçues entre le 2 juin et le 6 juin 2022 inclus**, les candidats ont jusqu'au 7 juin 23h59 (heure de Paris) pour répondre.
- **Proposition reçue entre le 7 juin 2022 et le 14 juillet 2022 inclus**, les candidats ont 2 jours pour répondre
 - > Exemple : Si Laurent reçoit une proposition le 10 juin, il devra y répondre avant le 11 juin, 23h59.

A savoir :

- La date limite de réponse est affichée dans le dossier du candidat en face de la proposition d'admission. S'il ne répond pas avant la date limite, la proposition d'admission est perdue et proposée à un autre candidat
- Dans ce cas, le candidat a 3 jours pour confirmer son intérêt pour les vœux qu'il a en attente

Je réponds obligatoirement à chaque proposition reçue dans les délais indiqués (dès que j'ai au moins deux réponses positives)

Quand vous acceptez une proposition d'admission, vous pouvez conserver les vœux pour lesquels vous êtes en liste d'attente et qui vous intéressent davantage : vous cochez alors :

J'accepte un vœu et maintiens d'autres vœux

Attention : Vos autres vœux apparaissant alors barrés et marqués « je renonce », vous devez alors cocher spécifiquement « je maintiens » pour ceux sur lesquels vous souhaitez continuer à candidater en liste d'attente

Faire cette procédure à chaque acceptation de vœu !

N'oubliez pas de cocher « je poursuis » puis , après l'écran de vérification , cocher « je valide »

Evitez de faire cette étape sur un portable , faites le, si possible, sur un ordinateur c'est beaucoup plus lisible ...

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission...

• **dès le 2 juin 2022** : si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, IFSI ...) je peux demander un accompagnement dans mon établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour préparer la phase complémentaire.

CIO EU 9 rue de Verdun 766260 EU 0232089595

• **du 23 juin au 16 septembre 2022** : je peux participer à la phase complémentaire et formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles

• **à partir du 1er juillet 2022** : je peux solliciter depuis mon dossier Parcoursup ,la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

Postuler en phase complémentaire

Début le 23 juin 2022

Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux jusqu'au 14 septembre

Les places sont proposées au fur et à mesure qu'elles se libèrent. Pour éviter l'effet « stop and go » on attend que plusieurs places se libèrent pour une formation avant de l'ouvrir en PC.

Les places pour les formations sélectives sont proposées par « groupes » : bacheliers pro, techno et généraux. Si le candidat recherche une formation depuis son dossier, les propositions seront adaptées à son profil. Sinon, il faudra utiliser les filtres proposés dans le moteur de recherche pour la PC.

Il n'y a pas de nouveau dossier à faire. Il faudra simplement compléter **le projet de formation motivé** pour le ou les nouveaux vœux.

Découverte
des formations

Inscription et
formulation des vœux

Confirmation
des vœux

02 juin -> 15 juillet
phase principale d'admission
16 Juin -> 14 septembre
phase complémentaire



Pour vous aider à faire vos choix pendant la phase d'admission 2022, consultez nos conseils et les vidéos disponibles

[Mon tableau de bord >](#)

MON PROFIL

MA SCOLARITE

MES ACTIVITÉS

MES VŒUX

ADMISSION

Vœux en apprentissage

Vœux en phase complémentaire

Ma préférence

Année de césure

Attestation

Avant de saisir vos vœux, consultez la vidéo :

 [Consulter en vidéo comment faire des vœux en phase complémentaire](#)

Vous avez 1 vœu comptabilisé sur un nombre maximum de 10 en phase complémentaire.

Vous pouvez renoncer à un vœu tant que la formation ne vous a pas répondu, il ne sera plus comptabilisé dans les 10 vœux possibles et vous pourrez ainsi en effectuer un nouveau.

La liste des formations disponibles en phase complémentaire évolue régulièrement en fonction des places qui se libèrent, et ce jusqu'au 10 septembre 2020.

Les formations sur lesquelles l'établissement ne s'est pas encore prononcé.

Formation	Type	Décision de la formation	Etat	Action
☆ Université de Caen Normandie (14) - Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais	Licence		Dossier en cours d'examen	 Détails...

Pour saisir de nouveaux vœux en phase complémentaire :

 [Rechercher et ajouter une formation](#)

L'apprentissage ...

Il est encore possible de formuler des vœux en apprentissage

Attention il faut trouver un employeur (afin de signer un contrat d'apprentissage)

La vidéo incontournable :

<https://youtu.be/24re16zCG1I>

Ne pas oublier ...

L'inscription administrative

- Etape obligatoire
- Modalités d'inscription consultables dans le dossier
- Respecter les dates indiquées.

Jusqu'au 11 juillet
2022

- Inscription avant
le 13 juillet 2022

Entre le 12 juillet
et le 21 août 2022

- Inscription avant
le 26 août 2022
(12h, heure de
Paris)

A partir du 22
août 2022

- Inscription aux
dates fixées par
la formation